

Ici déposez vos sapins !

Point d'apport volontaire disponible
pour le recyclage de vos sapins.
Ils doivent être déposés sans sac à sapin,
sans flocage ni décoration.

- NE PAS DÉPASSER
DES TAILLES DE 2m50
- ENLEVER DÉCORATIONS
ET SACS À SAPIN
- ÔTER LE SOCLE DU SAPIN
- NE PAS DÉPOSER
LES SAPINS
DANS LES BACS
- NE PAS JETER
LES SAPINS
PAR LA FENÊTRE



du 27 décembre 2025 au 24 janvier 2026



POINTS DE COLLECTE SAPINS

